

Certification commercialisation d'armes et de munitions

RS7217 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	312
Formacode(s)	23660
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	18/07/2025
Date d'échéance	18/07/2027

Certificateur(s)

FEDERATION PROFESSIONNELLE DES METIERS DE L'ARME ET DE LA MUNITION · SIRET : 75379425400031

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le dispositif vise à préparer les futurs acteurs de la profession à la connaissance et à la maîtrise de la réglementation et des produits liés au commerce des armes et des munitions civiles, sans avoir au préalable reçu une formation technique délivrée par un établissement spécialisé, afin de répondre aux critères du Décret n°2011-1476 du 9 novembre 2011 relatif à l'agrément des armuriers.

Le Certificat Professionnel CAM complète une formation pratique d'armurier technicien et aborde ainsi les aspects réglementaires du métier d'armurier. Il ne permet pas en lui-même d'exercer le métier d'armurier. Il faut après son obtention déposer une demande d'agrément d'armurier et les autorisations de commerce par catégorie auprès des ministères de référence. L'honorabilité du demandeur sera alors contrôlée.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Identifier au sein des différentes administrations afférentes au commerce des armes, l'interlocuteur pertinent à mobiliser afin de répondre à des problématiques d'ordre législatif

Recueillir et mettre en application les informations juridiques permettant de respecter la législation

Rechercher les textes légaux et réglementaires susceptibles d'encadrer l'activité de l'entreprise.

Identifier les caractéristiques des différentes armes afin de définir leur classement (catégorie et régime d'acquisition) afin d'être en mesure d'appliquer les différentes procédures liées à leur achat ou vente nécessaires.

Identifier et connaître les exigences réglementaires permettant l'acquisition d'armes et de munitions tant pour le commerçant que pour le particulier.

Identifier les classements spécifiques d'armes afin d'être en mesure d'appliquer les procédures réglementaires adaptées.

Appliquer les règles de fabrication, de transformation, de réparation et de neutralisation des armes en fonction de son classement (de catégorie A, B ou C)

Mettre en oeuvre les étapes administratives (obligations déclaratives et demande d'autorisation) permettant l'ouverture d'un commerce en armurerie dans le respect de la législation.

Décrire et appliquer les règles de sécurisation d'un commerce réglementé

Agencer le lieu de vente et les espaces de stockage dans le respect de la réglementation et des règles de sûreté et de sécurité.

Exercer une activité de commerce en armurerie dans le respect des obligations d'affichage régis par la réglementation du secteur

Décliner le protocole de commercialisation adéquat en fonction des caractéristiques de l'arme.

Appliquer au quotidien la réglementation du métier (tenue des registres obligatoires, choix des produits distribués, règles de publicité, refus de vente) afin d'assurer une gestion responsable du commerce en armurerie

Appliquer la réglementation pour réaliser sa vente en apportant un service de conseil au client lui permettant de prendre connaissance de la législation

Mettre en œuvre et appliquer la réglementation afin de réaliser des importations, des exportations ou transferts d'articles réglementés selon le Code de la Sécurité Intérieur, en relation avec les administrations dédiées.

Manier des armes longues et armes de poing en sécurité pour présentation au client ou dans le cadre d'expéditions, d'actions de stockage, ou de réparations.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Le Certificat Professionnel CAM a pour objectif de préparer les futurs acteurs de la profession à la connaissance et à la maîtrise de la réglementation et des produits liés au commerce des armes et des munitions civiles, sans avoir au préalable reçu une formation technique délivrée par un établissement spécialisé, afin de répondre aux critères du Décret n°2011-1476 du 9 novembre 2011 relatif à l'agrément des armuriers, ce afin de pouvoir exercer le commerce de détail d'armes et de munitions des catégories C, D a) b) c) h) i) j) et A1/B à compter du 14/12/2019 + intermédiation toutes catégories également à compter de cette date.

1. Arrêté du 30 octobre 2012 relatif à l'agrément prévu à l'article 121-1 du décret n°95-589 du 6 mai 1995 fixant le régime des matériels de guerre, armes et munitions des certificats de qualification professionnelle relatifs à l'activité d'armurier
2. Arrêté du 17 décembre 2012 portant agrément d'un certificat de qualification professionnelle « commerce des armes et munitions » en application de l'article 121-1 du décret n°95-589 du 6 mai 1995 fixant le régime des matériels de guerre, armes et munitions
3. Arrêté du 30 novembre 2017 portant agrément d'un certificat de qualification professionnelle « commerce des armes et munitions » en application de l'article R.313-4 du code de la sécurité intérieure

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Suite à la nouvelle exigence ministérielle (articles L313-1 et 313-1A à R313-1F du Code de la Sécurité Intérieure modifié depuis le 03/07/2023), une autorisation préalable à l'accès à une formation aux métiers de l'armurerie et de l'armement est exigée, délivrée par le service armes des préfectures du lieu du domicile du stagiaire.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, VAE

Le jury est composé au minimum de trois membres : un représentant de la FEPAM - deux professionnels externes.

Base légale

Date de décision	18/07/2025
Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	18/07/2027
Date de dernière délivrance possible	18/01/2028

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RS6400

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7217/>

Où se former

Formations référencées	3
Organismes	1
Régions couvertes	1
Prix indicatif	2 016 € – 6 240 €

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	51
Parcours menés à terme	40
Taux d'achèvement	78 %
Période	10/2025 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	56
Montant total engagé	319 872 €
Coût moyen par dossier	5 712 €
Durée moyenne	125 h
Période	10/2025 – 08/2026
France compétences	44 %
Reste à charge titulaire	40 %
Entreprise	6 %
France Travail	5 %
OPCO	4 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.